



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-31482>

Département(s) de publication : 71

Annonce n° 24-31482

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Le Grand Chalon

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24710058900099

Ville : Chalon-sur-Saône

Code postal : 71106

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 71

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Identifiant interne de la consultation : MAPA24MA25

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Commande Publique

Adresse mail du contact : Service.marches@chalonsursaone.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature (DC1) et Déclaration du candidat (DC2) ou attestation DUME (Document unique de marché européen), Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise,
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Liste des moyens humains et matériels du candidat, - Liste des références inférieures à 3 ans portant sur des

prestations similaires, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Les copies des autorisations administratives d'exercer pour l'entreprise et le dirigeant (décision CNAPS) ; les copies des cartes professionnelles des salariés (avec numéros d'agrément).

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 10/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Communauté d'agglomération

Critères d'attribution : 1. Valeur technique : 60% jugé au regard du mémoire technique sur la base des sous-critères suivants : Sous-critère n°1 : Missions, consignes et protocoles fournis aux agents de sécurité : 40% Sous-critère n°2 : Procédure de contrôle de suivi de la prestation et délai et procédure de remplacement d'un agent manquant : 40% Sous-critère n°3 : Qualification et formations des agents de sécurité mis à disposition : 20% 2. Prix : 40% basé sur : - Le montant forfaitaire total : 80% - Le montant total des devis-cadre : 20%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Surveillance et sécurité estivale de l'Espace Nautique et de la piscine Camille MUFFAT du Grand Chalons

Code CPV principal - Descripteur principal : 79714000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Surveillance et sécurité estivale de l'Espace Nautique et de la piscine Camille MUFFAT du Grand Chalons. - Le marché s'exécutera à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 août 2024 inclus pour l'espace nautique du Grand Chalons et jusqu'au 1er septembre 2024 inclus pour la piscine Camille MUFFAT. Il s'agit d'un accord-cadre composite correspondant : - pour une partie, à un marché ordinaire pour les prestations de sécurité et de surveillance quotidienne du 1er juin 2024 au 31 août 2024 pour l'espace nautique du Grand Chalons et 1er septembre 2024 pour la piscine Camille MUFFAT et rémunérées par un prix global et forfaitaire. - pour une autre partie, à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour les prestations supplémentaires en cas de besoin de renfort pour la surveillance et la sécurité durant les périodes sus mentionnées. Les montants contractuels de cette partie accord-cadre sont définis comme suit : Montant minimum sur la durée du marché : sans montant minimum Montant maximum sur la durée du marché : 45 000 euro(s) HT - Les variantes libres ne sont pas acceptées.

Lieu principal d'exécution du marché : Chalons-sur-Saône

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite des sites obligatoire. Les candidats devront s'adresser à Monsieur Patrice MARTIN - Directeur de l'Espace Nautique du Grand Chalons - tél : 06 66 49 37 05/patrice.martin@legrandchalons.fr Les visites auront lieu jusqu'au 29 mars 2024 inclus.

Autres informations complémentaires : Les offres seront transmises OBLIGATOIREMENT de façon dématérialisée, sur la plateforme <https://marches.ternum-bfc.fr>, sous la référence indiquée ci-dessus. - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Dijon - 22 rue d'assas - BP 61616 - 21016 - Dijon Cedex Tel : +33 380739100 / courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr Adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel conformément aux articles L551-1 et suivant du Code de Justice Administrative et R551-1 et suivants du Code de Justice Administrative depuis le début de la procédure de passation

jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel conformément aux articles L551-13 et suivants du Code de Justice Administrative et R551-7 et suivants du Code de Justice Administrative. La juridiction peut être saisie au plus tard le 31ème jour suivant la publicité de l'avis attribution. Recours dit "Tarn et Garonne" conformément à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 04/04/2014 (n°358994) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité informant à la fois de la conclusion du contrat et des modalités de sa consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/03/2024